

# Les pratiques d'évitement des prises accidentelles



**LES MAMMIFÈRES MARINS, LES REQUINS, CERTAINES RAIES, LES TORTUES ET LES OISEAUX MARINS SONT DES ANIMAUX MENACÉS ET PROTÉGÉS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE. FAISONS NOTRE POSSIBLE POUR LIMITER LEUR CAPTURE ET POUR LES LIBÉRER VIVANTS !**

**Rejette les déchets de poisson loin de la zone de filage, et pendant le temps de route, en dehors du temps de filage et de virage**

Les déchets de poisson (y compris les appâts usagés) rejetés pendant l'activité de pêche (filage ou virage) attirent les oiseaux mais aussi les requins, qui risquent ainsi davantage d'être capturés sur les palangres. **Prévois un grand bac à bord pour stocker ces déchets organiques pendant l'activité de pêche et vidange le pendant les temps de route.**

**Privilégie l'usage d'hameçons circulaires (et de grande taille)**

Ils permettent de limiter la capture de tortues et de requins, tout en augmentant celle des espèces ciblées.

**De manière spécifique**

**Requins : interdiction d'usage des bas de lignes en acier**

Les bas de ligne acier favorisent la capture des requins et réduisent la capture des espèces cibles. Leur usage est strictement interdit par la réglementation en vigueur en Polynésie française.

**Tortues : évite les calmars comme appâts**

Les calmars sont très appréciés des tortues qui les avalent entiers avec l'hameçon. Les calmars sont donc davantage susceptibles de capturer des tortues et de leur causer des blessures.

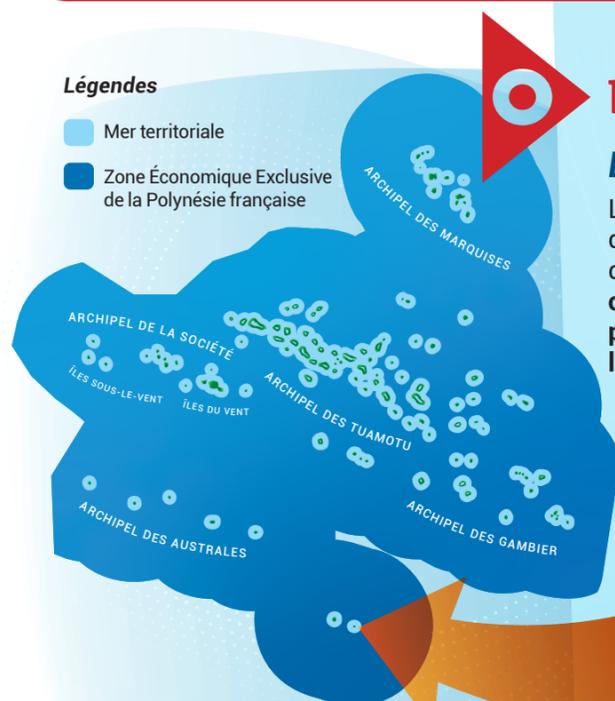
**Mammifères marins**

Change de zone de pêche en cas d'observation de mammifères marins, et annonce leur présence aux autres navires de la flotte.

**Limite les émissions sonores du navire qui peuvent les perturber car elles portent loin sous l'eau (changements brusques de cap ou de régime moteur, marche arrière, bruits de cavitation d'hélice...).**

**Légendes**

- Mer territoriale
- Zone Économique Exclusive de la Polynésie française



**De manière générale**

**Évite les zones côtières**

Les mammifères marins, la majorité des espèces de raies, de requins et certains oiseaux marins se concentrent près des côtes, où leur densité est importante. **De plus, dans ces zones côtières, les mammifères marins et les requins peuvent aussi être à l'origine d'une déprédation accrue sur les espèces cibles.**

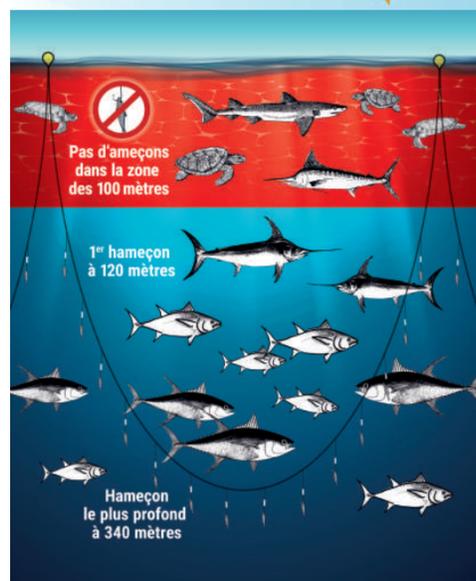


**Privilégie des palangres profondes et lestées (>120 mètres) et évite les hameçons proches des bouées**

La majorité des espèces d'intérêt particulier se concentrent dans les 120 premiers mètres de profondeur, spécialement les tortues, la plupart des espèces de raies, de requins et les petits cétacés.

**Limite le temps de pose des palangres**

Un temps de pose court est déterminant pour garantir la survie et la remise à l'eau des espèces d'intérêt particulier les plus sensibles, **sans compromettre les rendements d'espèces cibles.**



illustrations animaux marins : SPC Nouméa

## RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

Déclare la capture et l'état de toute espèce d'intérêt particulier et signale toute interaction ou déprédation avec des mammifères marins dans le journal de pêche (application Logbook ou OnBoard).



Réfère toi aux guides d'identification disponibles à bord et en cas de doute prends des photos depuis l'application Logbook ou OnBoard pour permettre l'identification ultérieure de l'espèce par la DRM.



Annonce la présence de mammifères marins et d'oiseaux aux autres navires.

Échange avec les autres équipages et armements sur la mise en œuvre des bonnes pratiques.

Pour toute information complémentaire ou documentation spécifique, contacter : [pechehauturiere@drm.gov.pf](mailto:pechehauturiere@drm.gov.pf)

<http://www.ressources-marines.gov.pf/bonnespratiquesph/>

